

CERTIBIOCIDÉ

Désinfectants N°RS : 6440

Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2024
Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Certificat Individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie désinfectants TP2, TP3, TP4

AGRI'POLES HAUTE-MARNE
CFPPA de la Haute-Marne
2, place de la Mairie
52500 FAYL- BILLOT

Tél : 03 25 30 58 10
cfppa.chaumont@educagri.fr
www.edgard-pisani.educagri.fr

Objectif général :

Obtenir son certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie « désinfectants ».

Public visé

Acheteur ou distributeur ou qui exerce la fonction de décideur (encadrement de l'utilisation) des produits biocides professionnels désinfectants réservés à l'usage professionnel

TP2 (désinfectants non appliqués sur l'humain ou l'animal),

TP3 (désinfectants hygiène vétérinaire),

TP4 (désinfectants des surfaces en contact avec les denrées alimentaires).

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques

- ◆ Formation en présentiel, en salle
- ◆ Apports théoriques participatifs
- ◆ Etude de cas concrets
- ◆ Mise à disposition de documents

Evaluation : Un test de vérification de l'acquisition des connaissances par QCM (20 réponses justes attendues sur 30 questions).

Mode de validation : Certifiant
(Obtention du Certibiocide)

Financement

- ◆ Par les OPCO : OCAPIAT ; VIVEA...
- ◆ Individuel

Conditions d'inscription

- ◆ Se connecter à certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr puis créer un Compte CERBERE
- ◆ Prendre contact directement avec le CFPPA

Contact

Directrice : Josiane MOILLERON
Référente : Anne-Cécile RICHARD

OBJECTIFS

- ◆ Connaître la biologie des micro-organismes (bactéries, virus, champignons).
- ◆ Comprendre la réglementation relative à l'utilisation des produits biocides désinfectants professionnels.
- ◆ Identifier les risques pour la santé, l'environnement et les prévenir.
- ◆ Raisonner la lutte anti-nuisibles : les bonnes pratiques de diagnostic et de lutte.
- ◆ Connaître les modes d'action de différentes substances désinfectantes ainsi que les modalités d'application des désinfectants (TP2, TP3, TP4).
- ◆ Réfléchir aux différentes stratégies de lutte alternative permettant de limiter le recours aux désinfectants.

A RETENIR

Statut	Stagiaire de la formation professionnelle
Dates	Se renseigner auprès du CFPPA
Volume horaire	7 heures (7h en initial/7h en renouvellement)
Amplitude	7 heures/jour
Tarif	30 €/heure
Modalité	Présentiel en salle
Restauration	Possible sur place
Hébergement	Non proposé

FRAIS DE FORMATION

210€/personnel/jour

Le Certibiocide « Désinfectants » est valable 5 ans et se renouvelle dans les mêmes conditions que son obtention initiale (1 jour).

Toutes les actions proposées par le CFPPA sont consultables sur le site Internet www.edgard-pisani.educagri.fr

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Détail des séquences	Objectifs spécifiques
Cadre réglementaire	Connaître et respecter les consignes et la réglementation
Les microorganismes et la désinfection	Connaître les produits désinfectants Analyser pourquoi et dans quel cas on désinfecte Elaborer des stratégies visant à limiter le recours aux produits biocides
Prévention des risques pour l'environnement	Identifier les risques environnementaux liés aux produits biocides et comment gérer les risques Appréhender la méthode de gestion des déchets sur l'entreprise et sur le site d'intervention
Prévention des risques pour la santé humaine	Analyser le.s danger.s et le.s risque.s Identifier les situations et risques liés aux produits biocides, et les mesures de protection
Evaluation	Vérifier l'acquisition des connaissances



Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil, avec notre Référent handicap.



Taux de réussite à l'examen* : 2020 : 100%

Taux de satisfaction : 2020 : 100% 2021-2023 : pas de formation**

*rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction)

POINTS FORTS du CFPPA

- ◆ Equipe pédagogique expérimentée
- ◆ Formation en lien direct avec le milieu professionnel
- ◆ Partenariats avec la profession
- ◆ Mises en situation professionnelle
- ◆ Modalités d'adaptation du parcours :
Plan Individuel de Formation établi après l'entretien de positionnement, et évaluation des acquis en cours de formation permettant d'adapter le parcours individuel de formation

PLAN D'ACCÈS

Sur GPS sélectionner la commune de Choignes Chamarandes - rue du lycée

Sortie 24 - Chaumont
ou
Sortie 7 - Langres Nord
Arrivé à Chaumont
prendre à droite Choignes

